

Département de l'Ardèche

Commune de  
**BERRIAS-ET-CASTELJAU**  
07460



## Procès-verbal Séance du jeudi 26 octobre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROUVEYROL, Maire Délégué.

**Date de convocation** : Le 18 octobre 2023

**Présents** : MM. Bernard ROUVEYROL, Maire délégué – Sophie SOULAS-AGNIEL, première adjointe – Claudine FOURNIER deuxième adjointe – Romain WAZNER – Thierry ROBERT – Bernard VALETTE – Philippe MAURIN – Sead MUJIC et Sébastien COLOMBIER.

**Procurations** : Robert BALMELLE donne procuration à Bernard ROUVEYROL – Jean-Christophe AGIER donne procuration à Claudine FOURNIER – Serge BORER donne procuration à Thierry ROBERT – Iris FIRLEFYN donne procuration à Sead MUJIC et Sébastien CAUQUIL donne procuration à Romain WAZNER.

**Absent** : Mélissa HEYRAUD

**Excusé** : /

**Secrétaire de séance** : Romain WAZNER

~~~~~

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Dénomination de la place de la nouvelle mairie

~~~~~

A 20 heures et 30 minutes, Monsieur le Maire Délégué ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. IL vérifie que le quorum est atteint et annonce les pouvoirs qui lui ont été remis.

*- Les procès-verbaux du 19 juillet 2023 et du 27 septembre 2023 ont été lus et approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **1 – DENOMINATION DE LA PLACE DE LA NOUVELLE MAIRIE**

Monsieur le Maire Délégué informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies communales. En effet, la dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** l'intérêt communal que représente la dénomination d'une voie ;

**Considérant** l'intérêt de nommer la place de la Nouvelle mairie et de modifier le nom de la place de l'actuelle Mairie, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la commune.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire-délégué,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la création et la modification de dénominations des voies communales comme suit :

➤ La nouvelle place de la Mairie sera dénommée « Place de la Mairie »

➤ L'actuelle place de la Mairie sera renommée « Place des écoles ».

- **AUTORISER** Monsieur Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **QUESTION DIVERSES :**

- Le Conseil municipal décide de nommer la salle du Conseil municipal de la future Mairie « salle de Malbosc ».
- Le Conseil municipal décide de réévaluer le montant maximum du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Le montant maximum est ainsi doublé pour toutes les catégories et correspondent ainsi aux tableaux ci-après :

#### **Catégorie B**

• Groupe 1	1 000,00 € au lieu de 500,00 €
------------	--------------------------------

#### **Catégorie C**

• Groupe 1	800,00 € au lieu de 400,00 €
• Groupe 2	600,00 € au lieu de 300,00 €

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche sera saisi pour avis afin de modifier le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance,  
Romain WAZNER.

Le Maire Délégué,  
Bernard ROUVEYROL.